

Limites, frontières et démarcations à Chypre

mercredi 23 mars 2011, par [Claire Mauss-Copeaux](#), [Etienne Copeaux](#)

Les frontières et limites existant ou ayant existé, à Chypre, ont entièrement déterminé la vie de tous les Chypriotes, « turcs » et « grecs », de 1964 à nos jours. Pourtant, la question des frontières de la république Chypre, indépendante depuis 1960, devrait être simple : officiellement, il y a sur l'île un seul État souverain, et ses frontières coïncident avec la limite de ses eaux territoriales. Mais l'île a subi de 1964 à 1974 une première division de facto, en un territoire « grec » parsemé de 45 enclaves « turques », et depuis 1974 une séparation en deux parties, dirigées par deux autorités dont chacune nie la légitimité de l'autre : au sud, la République de Chypre, dont la souveraineté s'étend théoriquement sur toute l'île, mais dont l'autorité est limitée par une zone tampon communément appelée « Ligne verte », qui fut hermétique de 1974 à 2003 ; la partie sud est peuplée de « Grecs ». Au nord, la République turque de Chypre du nord (RTCN), proclamée en 1983 et reconnue seulement par la Turquie, est peuplée de « Turcs » [1].

Cette situation est nouvelle dans la longue histoire de l'île. Jusqu'en 1964, deux populations vivaient mêlées : des orthodoxes, très majoritaires (70 à 80 %) et presque toujours grecophones ; et des musulmans, souvent de langue turque, mais pas exclusivement [2].

L'île a été byzantine, puis est passée en 1192 aux mains de la dynastie « franque » des Lusignan. Devenue vénitienne en 1489, elle a été conquise par les Turcs ottomans en 1571. Durant l'époque ottomane (1571-1878) les orthodoxes de l'île étaient administrés par leur autorité religieuse : le patriarche de l'Église orthodoxe autocéphale (c'est-à-dire indépendante du patriarcat de Constantinople) était reconnu par le Sultan comme un « ethnarque » doté d'un pouvoir administratif, judiciaire et fiscal. C'était conforme au système ottoman des millet qui divisait la société en communautés religieuses entraînant non pas une ségrégation, mais des différences de statut.

En 1878, l'île passait sous contrôle du Royaume-Uni, avant de devenir une Crown Colony en 1925. Les Britanniques ont repris à leur compte l'esprit des millet ottomans en maintenant officiellement, pour les besoins de l'administration et du recensement, deux catégories de population, les « Turcs » musulmans et les « Grecs » orthodoxes. Ils s'en sont constamment servi pour imposer leur pouvoir en divisant la société, en jouant les musulmans contre les orthodoxes, notamment en créant un corps de police auxiliaire exclusivement composé de musulmans. Puis, les mouvements nationalistes grec et turc ont contribué à renforcer ce clivage, en considérant l'appartenance religieuse comme un caractère « national » ou « ethnique ». Les orthodoxes sont devenus des « Grecs », les musulmans des « Turcs », et l'idée de nation, des deux côtés, a été – et reste d'ailleurs – fortement indexée à l'idée de religion. Une « frontière » administrative, mentale, puis politique traversait désormais la population.

Les « extra-nationalismes [3] » importés de Grèce et de Turquie étaient en fait des irrédentismes. Ni l'un ni l'autre ne voulait l'indépendance de l'île, encore moins la création d'une nation chypriote, mais seulement l'extension des frontières de la Grèce ou de la Turquie. La revendication grecque datait du milieu du xix^e siècle. Elle s'appuyait sur le passé antique et byzantin, et surtout sur l'appartenance de l'île au monde orthodoxe hellénophone pour réclamer la réunion de l'île (enosis) à la Grèce. La revendication turque, beaucoup plus tardive (elle ne s'exprime pas avant 1955), était fondée sur l'histoire ottomane, puisque Chypre avait fait partie de l'Empire ottoman durant trois siècles. Aussi, les nationalistes turcs militaient-ils pour le partage de l'île (taksim) entre Turcs et Grecs, en faisant valoir que Chypre n'avait jamais relevé d'un pouvoir grec continental depuis le xie siècle [4].

Largement soutenu par la Grèce, le mouvement nationaliste chypriote grec, l'EOKA [5], fondé en 1955 et dirigé par Digenis Grivas, n'était donc pas indépendantiste ; il visait l'enosis, et la première étape de son

combat fut une lutte armée contre la Grande-Bretagne (1955-1959) entraînant une dure répression, dont les exécutants furent le plus souvent des policiers auxiliaires musulmans. Symétriquement, la Turquie fit créer la TMT [6] pour résister à l'EOKA et promouvoir le taksim. En 1960, après cinq années de troubles, le Royaume-Uni accorda une indépendance dont les « Turcs » ne voulaient pas, car ils craignaient de devenir, une fois l'énosis accomplie par les « Grecs », une toute petite minorité au sein du royaume de Grèce.

En accordant l'indépendance, la puissance coloniale s'était réservée deux bases souveraines de 250 km². Celles-ci sont le premier facteur de complexité dans le système de frontières et limites de l'île, puisqu'elles forment deux enclaves britanniques extra-territoriales [7]. Ainsi il existe une curieuse frontière terrestre entre le Royaume-Uni et la république de Chypre, qui a joué un rôle important dans l'histoire de beaucoup de Chypriotes. Les bases ont en effet servi de refuge durant les troubles de 1964 et surtout en 1974, et, depuis qu'elles existent, les emplois qu'elles offrent sont une importante source de revenus.

La république de Chypre ainsi formée a été dotée d'une constitution qui épousait strictement l'ancien système des millet : elle créait une double société formée de « Turcs » et de Grecs » ayant chacune ses représentants, son administration, sa justice [8]. Il s'agissait en fait d'une sorte de fédération non territoriale où l'application de la loi ne dépendait pas du lieu de résidence du citoyen, comme dans les Etats fédérés, mais de son statut personnel. En outre, la constitution était inséparable des traités de Zürich et de Londres (1959) qui limitaient la souveraineté de la nouvelle république, en accordant un droit d'intervention à trois « puissances garantes », le Royaume-Uni, la Grèce et la Turquie.

Le nationalisme et le système politique - à la différence du système des millet - avaient enfermé la citoyenneté dans les communautés, très facilement manipulables et manipulées par la Turquie et la Grèce. Ainsi l'usage des sémiologies nationales (drapeau, fêtes et mythologies nationales, commémorations, monuments et symboles, programmes d'enseignement) de deux Etats étrangers, la république de Turquie et le royaume de Grèce, était autorisé par la constitution et prévalait dans la vie chypriote. Les enjeux de pouvoir s'inscrivaient dans le paradigme d'un affrontement turco-grec, et non dans les courants politiques. Enfin, durant la période de séparation de 1964 à 1974, les mouvements extrémistes avaient imposé une vie en apartheid, encouragée et facilitée par la stricte gémellité des institutions.

Les premiers affrontements intercommunautaires avaient éclaté en 1958 ; leur mémoire restait vive. Les divergences étaient attisées par les extrémistes comme par la mauvaise volonté des dirigeants communautaires à créer une nation chypriote. Les affrontements reprirent en décembre 1963 et se généralisèrent. Au cours de la dernière décennie de décembre 1963, les quartiers et villages peuplés de musulmans furent assaillis par les milices nationalistes rum. La grande majorité des musulmans, sous la pression des violences, mais encouragés aussi par leurs dirigeants communautaires, se replièrent au début de 1964 dans des enclaves, quartiers ou villages où ils étaient majoritaires.

La territorialisation des millet

Ces 45 petites enclaves formaient un territoire « turc » éclaté, disséminé dans toute l'île. Certaines étaient minuscules - un village isolé, un quartier d'une ville (Larnaca, Paphos, Limassol). La plus grande englobait la partie nord de Nicosie, coupée des quartiers sud par la Ligne verte déjà tracée en juin 1958 par l'armée britannique, et une dizaine de villages du nord de la capitale.

A l'origine, les territoires choisis pour former les enclaves n'étaient presque jamais entièrement peuplés de musulmans : les habitants orthodoxes en furent expulsés, et la société des enclaves fut turquifiée : usage obligatoire de la langue turque, enseignement et enseignants importés de Turquie, exaltation du nationalisme turc. Les enclaves furent organisées militairement comme des camps retranchés, à la fois pour résister aux attaques des milices rum, et pour accroître la pression nationaliste sur la population. Généralement, elles étaient sous le pouvoir d'un officier de l'armée turque ou d'un cadre de la TMT instruit en Anatolie. Actuellement, des retranchements, postes de guet, fortifications sommaires sont encore visibles dans le paysage. Les enclaves étaient fortement surpeuplées et devaient subir les

restrictions imposées par les milices rum, qui portaient notamment sur le ravitaillement, l'énergie, les matériaux de construction, le courrier. En retour, les Chypriotes grecs étaient très rarement admis dans les enclaves turques.

La population turque devait en sortir pour aller aux champs, à la ville, au lycée, à l'hôpital, dans les administrations... Les Chypriotes turcs avaient affaire alors aux contrôles de l'EOKA, accompagnés de vexations, brimades, menaces, brutalités. Des incidents graves éclataient parfois malgré la présence dans l'île, depuis l'été 1964, des casques bleus de l'UNFICYP.

Cette situation d'enfermement a duré dix ans. Elle conserve une énorme importance dans la mémoire des Chypriotes turcs de plus de cinquante ans. Elle a brisé la société chypriote turque d'aujourd'hui en deux catégories : les déplacés, qui ont dû tout abandonner en 1964 (et pour certains une première fois en 1958, puis une troisième fois en 1974) et ceux qui avaient eu la chance de vivre dans un village majoritairement turc du nord de l'île, et qui ont pu rester là où ils avaient toujours vécu.

Ainsi durant dix ans l'île a été parsemée de frontières multiples, contrôlées militairement et source d'innombrables incidents.

La situation actuelle de division en deux territoires, « grec » et « turc », résulte des événements de 1974. En juillet de cette année, un coup d'État fut perpétré par l'extrême droite chypriote grecque, soutenue par le régime militaire instauré en Grèce en 1967. Le gouvernement légal de la république de Chypre fut renversé et le président, M^{gr} Makarios, menacé, dut s'enfuir. Le chef de la junte, Nikos Sampson, voulait hâter l'union avec la Grèce et expulser les Chypriotes turcs.

Cet événement donnait à l'armée turque un prétexte d'intervention en vertu du traité de garantie de 1959 [9]. Aussi, le 20 juillet, l'armée turque débarquait sur la côte nord et, en un mois, envahissait le tiers nord de l'île en expulsant brutalement toute la population orthodoxe [10] (environ 200 000 personnes).

Dans ce contexte dramatique, les Chypriotes turcs restés en dehors de la zone d'occupation turque se sentaient gravement menacés. En effet, le 15 août, la population de trois villages musulmans proches de Famagouste était massacrée par les milices grecques, et les hommes de trois autres villages du sud étaient fusillés [11]. La plupart des Chypriotes turcs du sud s'enfuirent vers le nord à marche forcée, ou se réfugièrent dans les bases britanniques. Au cours de l'été 1975, les derniers Chypriotes turcs vivant au sud étaient convoyés au nord sous la protection de l'ONU. Ainsi, en un an, les deux millets se voyaient territorialisés en deux blocs homogènes, et séparés par une ligne quasi hermétique pour une durée de 29 ans ; la Ligne verte, formée par la double ligne de cessez-le-feu de 1974, en réalité une zone tampon qui court sur 180 km, partage Nicosie et inclut plusieurs villages et l'aéroport international de Nicosie, fermé depuis lors. Le territoire de la zone tampon (3 % de la surface de l'île) est administré par l'ONU.

En 1983, les dirigeants communautaires turcs, appuyés par la Turquie, proclamaient la « République turque de Chypre du nord » (RTCN) que, jusqu'à présent (2010), seule la Turquie a reconnue. Les autorités de la république de Chypre la qualifient de « république illégale » ; on peut en effet la considérer objectivement comme un protectorat d'Ankara. Mais c'est un territoire au sens géographique, administré par une autorité reconnue par ses propres habitants, s'exerçant à l'intérieur de limites précises : la frontière maritime avec la Turquie, au nord, et la Ligne verte, au sud. De ce fait, la Ligne verte devenait pour les uns la frontière d'un État, et pour les autres une limite illégale.

Les frontières et leurs représentations

Les frontières externes et internes de l'île n'ont pas le même sens selon qu'on est turc, chypriote turc, grec, chypriote grec, ou étranger. Les représentations ont conditionné les modes de passage ou de blocage depuis 1974.

Les perceptions « turques »

La frontière, l'appareil frontalier, la sémiologie frontalière permettent d'entretenir la fiction de l'indépendance de la RTCN : l'existence de la frontière - notamment la frontière avec la Turquie, la présence de douaniers et de policiers locaux, les contrôles signifient et affichent la souveraineté. Il est vrai que la frontière maritime avec la Turquie sépare deux systèmes législatifs, institutionnels, politiques, car la législation de la RTCN est en grande partie héritée de l'époque britannique. En outre, la mentalité des îliens est très différente de celle des Turcs anatoliens, et l'empreinte de la langue grecque y est encore forte. Mais, très paradoxalement, tout indique qu'on est dans un protectorat turc ; la sémiologie nationale de la RTCN est en tous points identique à celle de la Turquie, sauf le drapeau mais celui-ci ne flotte jamais qu'à côté de celui de la « mère patrie ». La monnaie, les fêtes officielles, les monuments, les programmes d'enseignement sont identiques à ceux qui prévalent en Turquie. L'armée turque (environ 30 000 hommes) donne une forte empreinte au paysage du nord de Chypre avec ses dizaines de camps, ses zones interdites, ses plages et villages de vacances réservés aux familles d'officiers. Tout cela, ainsi que l'existence d'une zone interdite le long du côté nord de la zone tampon, s'ajoute au système complexe des frontières et limites de l'île.

Pour les autorités d'Ankara et de Nicosie-nord, la Ligne verte est une frontière d'État. En fait, à certains égards, c'est la frontière réelle de la Turquie [12] avec une entité qu'Ankara, d'ailleurs, ne reconnaît pas et qu'elle dénomme « Autorité grecque (Rum) de Chypre du sud ». Ainsi les deux parties se refusent mutuellement toute légitimité. Jusqu'en 2003, Ankara et Nicosie-nord interdisaient à leurs « ressortissants » le passage vers le sud, mais elles l'autorisaient à tout voyageur étranger.

Pour la population du nord, la Ligne verte a été un triste pis-aller. Elle la protégeait contre un danger qui avait été réel, mais elle coupait les personnes déplacées en 1974 de leur passé en enfermant tous les Chypriotes turcs dans un État illégal, car leurs documents d'identité n'étaient pas reconnus hors de la RTCN et de la Turquie.

Les perceptions « grecques »

Pour la partie grecque, la seule frontière existante est la mer ; mises à part les limites des camps britanniques, aucune frontière ne traverse l'île. Les autorités du nord qui tamponnent les documents des étrangers étant considérées comme illégales, jusqu'en 2004 toute personne arrivant dans l'île par le nord était ipso facto considérée comme un immigrant illégal passible de cinq années de prison. Ainsi, le passage du nord au sud était interdit par les autorités du sud. Dans le sens sud-nord, ces dernières interdisaient le passage à leurs propres ressortissants, estimant que le franchissement de la Ligne revenait à reconnaître l'autorité du nord, tandis qu'elles l'autorisaient aux étrangers pour une journée.

Cette situation est restée figée durant 29 ans. Elle a engendré des deux côtés une intolérable nostalgie puisqu'un tiers de la population de l'île avait subi au moins un déplacement forcé. La nostalgie du village, paradis perdu de l'enfance, s'est mêlée à celle du passé, du voisinage, souvent idéalisés (« Nous vivions bien ensemble »). Ruraux pour la plupart, ils regrettaient évidemment la perte de leurs terres et de leurs maisons [13].

La nostalgie caractérisait la population chypriote turque mais l'expression de ce sentiment leur était interdite, car l'armée turque avait vaincu et permis la création d'un État où ils pouvaient dormir tranquilles, « à l'ombre de leur drapeau ». Ils n'avaient donc plus le droit de se plaindre. Au sud, la nostalgie était transformée en revendication inlassable ; les réfugiés venus du nord en 1974 s'étaient constitués en municipalités en exil, et le lien social « d'avant » avait été tant bien que mal préservé.

2001-2004 : la crise

En RTCN, la situation est devenue intenable à partir de 2001. Les Chypriotes turcs ne supportaient plus ni leur propre régime corrompu et clientéliste, ni la présence massive de migrants et colons anatoliens, ni l'omniprésence de l'armée turque censée les protéger, ni encore la crise économique et l'inflation importées de Turquie. La demi île est entrée en effervescence ; Nicosie-nord a été le théâtre de vastes manifestations d'hostilité envers le protectorat turc. Rejetant l'autorité d'Ankara, les manifestants clamaient « Ce pays est à nous ! ». La perspective d'entrée de Chypre dans l'Union européenne, et les

premières versions du plan de réunification de l'ONU (le « plan Annan ») encourageaient une grande partie de la population à revendiquer une vie dans un « vrai » pays. A la fois pour désamorcer les revendications et piéger le gouvernement du sud, les autorités turques ont alors pris, inopinément, une initiative spectaculaire, l'ouverture de la Ligne verte à tous les Chypriotes, dans les deux sens. La vie de l'île en a été bouleversée, d'autant plus qu'un an plus tard, cet événement a été suivi de l'échec du plan de réunification de l'ONU (24 avril 2004) et par l'entrée de Chypre dans l'Union européenne (1 mai 2004).

Grosso modo, on peut dire que les versions successives du plan Annan entérinaient le fait accompli de 1974 sous forme d'une fédération bizonale où étaient reconnues les personnalités turque et grecque : l'esprit communautariste de la constitution de 1960 était respecté. Sa ratification était prévue par un référendum qui eut lieu le 24 avril 2004, mais les deux autorités, nord et sud, avaient demandé à leurs administrés de le rejeter. Or, le plan a été effectivement refusé par les Chypriotes grecs, mais accepté massivement par les Chypriotes turcs qui ipso facto contestaient ainsi leurs autorités. Mais faute du consensus global requis, le plan a été déclaré nul et non avenue, et le statu quo maintenu. Toutefois, une semaine plus tard, Chypre - l'île tout entière - entrait dans l'Union européenne, provoquant une situation inouïe, puisque l'armée turque occupait désormais une partie de l'Union. Les conséquences de ces événements de 2003-2004 sont émotionnelles, politiques, juridiques, économiques.

Le choc de l'ouverture

La curiosité pour « l'autre côté » était telle qu'en quelques mois la moitié des Chypriotes avaient passé la Ligne verte au moins une fois. Ce fut un voyage dans le passé. Ils ont revu leurs maisons, leurs villages, souvent leurs anciens voisins. Ils ont alors redécouvert l'altérité. Souvent, on leur a rendu des souvenirs, des objets qui avaient été pieusement conservés par les voisins. Chacun s'est efforcé de faire mentir l'image du barbare réciproquement imposée par la propagande adverse. Il n'y a pas eu d'incident : la population s'est remarquablement comportée et contrôlée, alors que les motifs de colère et de vengeance ne manquaient pas.

Surtout, ceux du sud (les « Grecs ») ont pris conscience de la valeur patrimoniale de leurs biens laissés au nord, sur la plus belle côte, jusqu'alors presque vierge. Quant à ceux du nord (les « Turcs »), ils ont pris conscience de la pauvreté de leur village d'origine, de leur maison, souvent en ruine ou disparue faute d'entretien : leur rêve de paradis perdu s'est brisé, la nostalgie a disparu. Ils n'ont plus voulu revenir en arrière.

Sur le plan des relations intercommunautaires, un véritable bouillonnement s'en est ensuivi, une société civile mixte s'est formée, cherchant à surmonter les différends.

Conséquences du rejet du plan Annan

Les Grecs avaient été poussés au rejet du plan par leur gouvernement, par l'Église orthodoxe et par les partis, y compris le parti communiste (AKEL). Ce faisant, ils ont laissé les mains libres à la partie turque. La population du nord s'est sentie grandie d'avoir osé l'unité. Mais le refus grec a été interprété abusivement comme une acceptation du statu quo de la division, et comme un abandon de souveraineté : « Ils ont refusé la réunification, nous sommes donc maintenant chez nous ». Et pour la première fois depuis 1974, les déplacés turcs ont cessé de craindre un nouvel exode. Ils estimaient pouvoir enfin disposer des biens fonciers confisqués aux Grecs expulsés, et qui leur avaient été distribués après 1974. Alors, un gigantesque transfert de biens immobiliers a eu lieu entre mai et octobre 2004, suivi par une vague de constructions sur ces terrains souvent acquis par des sociétés écrans : lotissements de luxe, villas, villages de vacances, complexes hôteliers, sur plus de cent kilomètres de côtes jusqu'alors préservées.

Ces biens ont été vendus illégalement (puisque, officiellement, ils appartiennent toujours aux Grecs expulsés), et très majoritairement à des étrangers, Britanniques, Israéliens, Russes. L'énorme imbroglio foncier ainsi créé rend la situation très difficilement réversible, ce qui était sans doute le but recherché. En 2004, la question chypriote semblait s'être dissoute dans une affaire immobilière.

Les autorités du nord, elles, se sont senties renforcées, d'autant que le refus grec du plan de réunification

avait fortement irrité l'ONU et l'UE, qui a commencé d'aider financièrement, par des voies détournées, la RTCN.

La Ligne verte, frontière de l'Union européenne ?

L'UE ne voulait pas d'une Chypre divisée. Officiellement, c'est donc l'île entière qui est entrée dans l'Union, et ce fait a modifié une fois pour toutes la perception de la Ligne verte. La partie turque peut continuer d'affirmer qu'il s'agit d'une frontière. Mais c'est désormais un discours creux auquel plus personne ne croit, même en RTCN. La partie grecque ne peut empêcher ni ses ressortissants ni les citoyens d'un pays de l'Union de circuler à travers toute l'île, ni d'y accéder par le nord. Les restrictions ne sont plus applicables qu'aux étrangers « non communautaires », en particulier aux Turcs de Turquie.

Le marché du travail du sud est désormais ouvert aux Chypriotes turcs, qui sont devenus la main-d'œuvre à bon marché des Chypriotes grecs. Ils jouent au sud exactement le même rôle que les Anatoliens, souvent Kurdes, au nord. Aux points de contrôle de la Ligne verte, deux mondes se croisent chaque soir, les Chypriotes turcs rentrant au nord après une journée de travail épuisante, les bourgeois grecques reprenant le chemin du sud après une journée de shopping dans les boutiques plus attractives du nord.

Mais la Ligne existe toujours, avec ses zones militaires turques et ses champs de mines. Paradoxalement, la population d'origine anatolienne vit au nord « en Europe » mais elle ne peut accéder au sud : la Ligne verte est la frontière réelle de l'Europe, bien qu'elle n'ait aucune existence légale. Sa nouvelle fonction est de fermer l'Europe à l'immigration, avec difficulté, car les autorités du nord ne sont guère vigilantes, et celles du sud mettent beaucoup de mauvaise volonté à contrôler le côté sud de la Ligne verte, car ce serait, à leurs yeux, reconnaître officiellement son existence. Aussi, en 2010, Chypre n'était toujours pas intégrée à l'espace de Schengen.

En revanche, la plupart des Chypriotes turcs pouvant faire état d'une citoyenneté chypriote antérieure à 1974 disposent maintenant d'un passeport de la République de Chypre et sont citoyens d'un État membre de l'Union. En 2004 leur « prison à ciel ouvert » s'est entr'ouverte. Ils sont fiers de ce passeport que les « grands frères » turcs de Turquie n'ont pas. Mais ils restent tristement conscients qu'il « ne [leur] sert qu'à voyager », car leur cadre de vie est celui d'un protectorat dirigé par un gouvernement clientéliste soumis à l'autorité de l'armée turque : rien n'a fondamentalement changé.

Aussi, après quelques années, la résignation semblait l'emporter. Mais la nouvelle société civile mixte continue son travail, s'empare des sujets les plus difficiles. Ces militants savent que la vraie réunification aura lieu quand sera effacée la frontière mentale, faite de la mémoire des violences, des rancœurs et vexations, accumulée par le vécu personnel, les récits familiaux, l'école, l'Église, les armées, les mouvements politiques. Une autre mémoire travaille pour eux, la mémoire de ceux qui avaient connu et aimé la mixité, la mémoire de ceux qui se prévalent d'une identité ni turque ni grecque, méditerranéenne, qui cultive les deux langues et s'est transmise comme un trésor.

La simple existence de cette mémoire commune représente un certain échec du nationalisme turc, qui pendant trente ans a cherché à l'effacer. Mais il faudra beaucoup de temps, une génération sans doute, pour que dans l'île on puisse enfin pleinement se sentir Chypriote et non plus Turc ou Grec.

Epilogue

Ce texte a été présenté en janvier 2008 à un colloque organisé à Tanger par le Centre Jacques Berque (Rabat). Deux semaines plus tard se sont déroulées les élections présidentielles en République de Chypre. Le président sortant, Tasos Papadopoulos, a été éliminé dès le premier tour (17 février). Les Chypriotes grecs ont rejeté l'intransigeance incarnée par cet homme qui avait été activiste de l'EOKA, et le 24 février 2008, Dimitris Christofias a été élu président de la république. Ancien président de la Chambre et secrétaire général de l'AKEL (Parti communiste chypriote), il a sans cesse prôné la réconciliation et la réunification de l'île. L'un de ses premiers actes politiques a été une visite à Mehmet Ali Talat, président de la RTCN ; un geste impensable quelques semaines auparavant.

En revanche, en mai 2010, un mouvement de balancier inverse a affecté le processus de réconciliation : au nord, le conciliant Mehmet Ali Talat a perdu le pouvoir au profit de Derviş Erofilu, un nationaliste proche d'Ankara, élu grâce aux voix des colons venus d'Anatolie. Après trois années d'espoir, il semble que la perspective de réunification se soit éloignée à nouveau.

Le cas chypriote est malheureusement exemplaire : ce n'est pas un conflit résultant de quelque esprit « oriental » dépassé - un tel conflit est survenu en Irlande - mais un type d'affrontement très moderne, qui a fait beaucoup plus de ravages encore en Inde, au Liban, en Yougoslavie, en Palestine, qui commence à se dessiner en Irak entre les chiites et les sunnites qu'on essaye de dresser les uns contre les autres, et qui pourrait très bien survenir à nouveau en Europe occidentale. « La frontière, écrit Jean-Pierre Faye à propos de la Yougoslavie, productrice d'exil et de mort à l'intérieur du pays qui était commun à tous, avance comme un séisme [14] ».

(exposé présenté lors du colloque organisé par l'Institut Jacques Berque à Tanger, janvier 2008)

Notes

[1] Leur définition n'allant pas de soi, nous employons les mots « turc » et « grec » par commodité. Beaucoup de musulmans de l'île, au moins jusque dans les années 1960, étaient en effet grecophones. Ils ont été « turquifiés » depuis par les mouvements nationalistes turcs.

[2] D'excellentes cartes, très précises, représentant village par village la répartition de la population entre « Turcs » et « Grecs » en 1960 se trouvent dans l'article d'Emile Kolodny, « Chypre et la Crète. Similitudes et contrastes d'évolution des deux îles principales de la Méditerranée orientale », in F. Métral et al. (dir.), Chypre hier et aujourd'hui entre Orient et Occident. Actes du colloque tenu à Nicosie, 1994, Université de Chypre et Université Lumière Lyon 2, Lyon, Maison de l'Orient méditerranéen, 1996, pp. 29-52.

[3] Cette expression, à laquelle nous souscrivons, est de Christa Antoniou. Cf. sa thèse de doctorat « La Grande-Bretagne et l'indépendance de Chypre, transferts et héritages », Université de Paris-IV, 2006.

[4] Encore le siège de ce pouvoir était-il à Constantinople, devenue capitale de l'Empire ottoman en 1453.

[5] Ethniki Organosis Kiprion Agoniston (Mouvement national des combattants chypriotes).

[6] Türk Mukavemet TeÖkilatı (Organisation turque de résistance).

[7] Le plan de réunification proposé par l'ONU en 2004 (dit « plan Annan ») précisait : « The term Cyprus here is to be understood in the sense of the island of Cyprus excluding the Sovereign Base Areas ».

[8] Il a paru absolument « normal » que le premier président de la république fût le patriarche en titre de l'Eglise chypriote, M^{gr} Makarios III, qui, pour exercer ses fonctions civiles, n'a renoncé ni à sa dignité religieuse, ni à son nom sacerdotal (il s'appelait, pour l'état-civil, Michalis Mouskos), ni à sa soutane et à son crucifix.

[9] Ce traité n'est pas abrogé. Le droit d'intervention accordé à la Grande-Bretagne, à la Grèce et à la Turquie est prévu pour, le cas échéant, rétablir l'ordre constitutionnel : « In the event of a breach of the provisions of the present Treaty, Greece, Turkey and the United Kingdom undertake to consult together with respect to the representations or measures necessary to ensure observance of those provisions. In so far as common or concerted action may not prove possible, each of the three guaranteeing Powers reserves the right to take action with the sole aim of re-establishing the state of affairs created by the present Treaty » (article IV du traité. C'est nous qui soulignons).

[10] Cette dénomination prend tout son sens ici, puisque la population chypriote de confession maronite, quoique grecophone, n'a pas été expulsée. Les acteurs du conflit ont scrupuleusement respecté l'esprit de millet.

[11] Respectivement Aloda, Santalaris, Maratha (129 morts) ; et Dochni, Zygi, Mari (84 fusillés).

[12] Très fréquemment les représentations cartographiques de la Turquie incluent Chypre ou au moins sa partie nord. Cf. E. Copeaux, Une Vision turque du monde à travers les cartes, CNRS Editions, 2000.

[13] Comme le disait un de nos interlocuteurs à Chypre en octobre 2004, « les gens d'ici n'ont pas peur de mourir, ils n'ont pas peur de tuer, mais ils ont peur pour leurs propriétés. »

[14] Jean-Pierre Faye, La Frontière. Sarajevo dans l'archipel, Arles, Actes Sud, 1995, p. 11.